

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 septembre 2023

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 530)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CF49

présenté par

Mme Maximi, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

**ARTICLE 16**

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« , ainsi que des dépenses consacrées à la fonction santé et action sociale ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement de repli, nous souhaitons exclure les dépenses dédiées à la santé et l'aide sociale de la trajectoire de réduction des dépenses de fonctionnement.

Les « dépenses de fonctionnement » concernent en réalité des politiques d'aide sociale. Pour les départements, 70 % de leurs dépenses de fonctionnement sont consacrées à la fonction santé et action sociale, avec des subventions aux associations comme celles qui distribuent l'aide alimentaire ou les services de protection de l'enfance. Une autre part majeure des dépenses de fonctionnement concerne l'éducation et les transports.

Par ailleurs, les « dépenses de fonctionnement » des collectivités locales sont à 37 % consacrées à des dépenses de personnels. Réduire les dépenses de fonctionnement corrigées de l'inflation implique nécessairement de supprimer des postes ou de réduire les salaires.

Nous demandons donc que ces dépenses soient préservées de la trajectoire de réduction des dépenses demandées aux collectivités locales.